



Commune des Aviron

Extrait N° 20 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 JAN. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



Absent : Mme SILOTIA Natacha

Procurations : **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à M. MONDON René - **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - **M. RIVIERE Olivier** a donné mandat à BENARD Alex - **M. CANTINA Pierrot** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - **Mme CADERBY Colette** a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. René VLODY** a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET
- **M. Alex BENARD** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 13 en donnant procuration à Mme Isabelle CADAS
- **M. Olivier RIVIERE** est absent à compter de l'affaire n° 13
- **M. Lucien RIVIERE** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 14.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

& &
&

AFFAIRE N° 20/ Dénomination de voie

- Voie interne du lotissement « Les Terrasses de l'Océan »

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour faciliter l'adressage il est nécessaire de dénommer :

- La voie interne au lotissement « Les Terrasses de l'Océan ».

Il est proposé :

« Chemin du Bel Horizon »

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la dénomination telle que proposée ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

